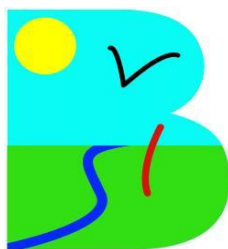


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE



LITZ - ETOUY - AGNETZ - CLERMONT - FITZ-JAMES - BREUIL LE SEC
BREUIL LE VERT - CAMBRONNE LES CLERMONT - NEUILLY SOUS CLERMONT
BAILLEVAL - RANTIGNY - LIANCOURT - CAUFFRY - MONCHY SAINT ELOI
MOGNEVILLE - LAIGNEVILLE - VILLERS SAINT PAUL - NOGENT SUR OISE

Siège social : 354 rue Gaston Paucellier - 60600 AGNETZ
Tél : 03 44 50 37 08 – Mail : sivbreche@gmail.com – Site : www.breche.fr

N° SIRET 256 003 609 00029 - N° TVA FR50 256003609

+++++

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Marché des collectivités locales et de leurs établissements publics
Marché de Fournitures courantes et de Services
Accord cadre à Bons de commande passé en Procédure Adaptée

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Entretien du lit et de la végétation de la rivière Brèche et ses affluents (60)

Tranche 6 - réalisation 2017

Maitre d'ouvrage :

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche
représenté par M. COPEL Alain

Date de remise des offres : 4 janvier 2017 à 12 heures.

Dernière mise à jour du document : 13 décembre 2016

Sommaire

1.	Objet et étendue de la consultation	3
1.1.	Maitre d'ouvrage	3
1.2.	Objet de la consultation.....	3
1.3.	Etendue de la consultation.....	3
1.4.	Décomposition de la consultation	3
1.5.	Conditions de participation des concurrents.....	3
1.6.	Nomenclature communautaire	4
2.	Conditions du marché	4
2.1.	Durée du marché	4
2.2.	Variantes et Options	4
2.3.	Délai de validité des offres	4
2.4.	Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
2.5.	Conditions particulières d'exécution.....	4
3.	Contenu du dossier de consultation.....	4
4.	Présentation des candidatures et de l'offre.....	5
4.1.	Documents à produire	5
4.2.	Variantes	6
5.	Sélection des candidatures et jugement des offres	6
6.	Conditions de remise des plis.....	7
7.	Renseignements complémentaires	8
7.1.	Demande de renseignements	8
7.2.	Documents complémentaires	8
7.3.	Visites.....	8
8.	Modalités d'attribution.....	8

1. **Objet et étendue de la consultation**

1.1. Maitre d'ouvrage

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche
354 rue Gaston Paucellier
60600 AGNETZ
Tel : 03.44.50.37.08
Mail : sivbreche@gmail.com

Représenté par son Président : M. COPEL Alain

Personne ressource : M. LE CORRE Erwan, technicien rivière, sivbreche@gmail.com

1.2. Objet de la consultation

Le marché a pour objet la réalisation d'opérations d'entretien et d'amélioration de l'état hydromorphologique du lit et des berges de la rivière Brèche et de ses affluents sur le territoire du SIVB (18 communes).

Typologies d'intervention :

- gestion de la végétation rivulaire en place (abattages, élagage, débroussaillage, faucardage...),
 - restauration de la ripisylve (diversification des essences et classes d'âge, puits de lumière, invasives...),
 - diversification hydromorphologique (déflecteurs, fixation de bois morts...),
 - continuité sédimentaire (gestion de vannages, déconcrétionnement et ouverture de petits seuils),
 - retrait des déchets,
- ainsi que les interventions rendues nécessaires par des événements climatiques.

Les prestations sont détaillées dans le cahier de clauses techniques particulières.

Sites d'intervention : ensemble des cours d'eau sous compétence du SIVB, soit 30km du cours de la Brèche et 40km d'affluents. Le territoire se situe au centre du département de l'Oise (60).

18 communes sont concernées entre Litz et Villers St Paul : Litz, Etouy, Agnetz, Clermont, Fitz-James, Breuil le Sec, Breuil le Vert, Cambronne les Clermont, Neuilly sous Clermont, Bailleval, Rantigny, Liancourt, Cauffry, Monchy st Eloi, Mogneville, Laigneville, Villers st Paul, Nogent sur Oise.

1.3. Etendue de la consultation

Le présent appel d'offre est soumis aux dispositions des articles de l'arrêté du 25 mars 2016.

Cette consultation est passé en application des articles 78, 79 et 80 de l'arrêté du 25 mars 2016 relatif aux accords cadres à bons de commande, et des articles 28 et 29 relatifs aux marchés à procédure adaptée.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande avec un maximum.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

1.4. Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas décomposé en lot ni tranches.

1.5. Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

1.6. Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

45111220-6	Travaux de débroussaillage
45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
77211400-6	Services d'abattage d'arbres
77211500-7	Services d'élagage
77231600-4	Services de boisement

2. Conditions du marché

2.1. Durée du marché

La durée du marché est fixée dans l'acte d'engagement, à 8 mois à compter de la notification du marché.

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché sont fixés dans le CCTP.

2.2. Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

2.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement, à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Entente Interdépartementale Oise Aisne, du Conseil Départemental de l'Oise, complétées par les fonds propres de la collectivité.

Paieement par virement administratif avec versement d'acomptes mensuels ; prix non révisables.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, sont payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5. Conditions particulières d'exécution

Sans objet.

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible via l'adresse électronique suivante www.breche.fr et sur demande par courriel à l'adresse suivante : sivbreche@gmail.com.

Seul l'exemplaire conservé par le Maître d'ouvrage fait foi.

Aucun envoi du dossier sur support physique papier ou électronique ne se sera réalisé.

4. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1. Documents à produire

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera écartée.

Chaque candidat aura à produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

Les renseignements ou attestations sur l'honneur concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015,
- Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants : imprimé DC1 dûment complété et SIGNE EN ORIGINAL, ou papier libre apportant l'intégralité des renseignements demandés au DC1 ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Les entreprises nouvelles pourront apporter la preuve de leur capacité par tout moyen (expérience des responsables).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre,

pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne, en lieu et place des documents mentionnés précédemment.

Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement (A.E.) SIGNE EN ORIGINAL : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat (une signature tampon ne vaut pas signature originale).

En application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, l'acte d'engagement peut n'être transmis à l'acheteur qu'après analyse des offres, à la demande de l'acheteur.

- Le bordereau des prix unitaires complété intégralement et non modifié (sous peine de rejet de l'offre)
- Un mémoire technique exposant les moyens qui seront mis en œuvre pour assurer la qualité des prestations et le respect des délais de réalisation, accompagné d'une proposition de planning.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4.2. Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

5. Sélection des candidatures et jugement des offres

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement de celles-ci.

Les critères relatifs à la candidature sont :

Situation régulière vis-à-vis de la réglementation
Capacités professionnelles, techniques et financières pour réaliser le marché

Le choix de l'attributaire est fondée sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

Prix des prestations : 50%
Valeur technique : 40%
Performance environnementale : 10%

La pondération suivante sera utilisée pour les sous-critères :

critère	sous-critère	points
Prix		50
Valeur technique		40
	Moyens humains et techniques	20
	Organisation des interventions	10
	Proposition de planning	10
Performances environnementales		10
TOTAL		100

Les points sont calculés selon les formules suivantes :

Sur le critère Prix : utilisation des montants issus du Détail quantitatif estimatif.

$Np = \text{Prix le plus bas} / \text{Prix de l'offre} \times 5$,

Le résultat est tronqué à la 2^{ème} décimale, y est appliqué un coefficient 10.

Sur les autres critères, les offres sont qualifiées en fonction des éléments apportés dans le mémoire technique :

1- très insuffisant, 2- insuffisant, 3- moyen, 4- satisfaisant, 5- très satisfaisant.

Auquel est appliqué un coefficient (x4 pour les Moyens humains et techniques, x2 pour l'Organisation des interventions, x2 pour la Proposition de planning, x2 pour les Performances environnementales).

Le mémoire technique devra comprendre tous les éléments permettant de juger les offres, notamment :

- Le nombre de personnes présentes sur les interventions ou sur certains types d'interventions, leur qualification, leur expérience, l'utilisation de matériel adapté sans sur-mécanisation, la proportion estimée de travail manuel et mécanisé ...
- La compréhension des prestations attendues, la réalisation d'une visite préalable des sites, les conditions de travail, les modalités d'organisation et d'encadrement, les moyens mis en œuvre pour l'information des riverains et usagers, les relations avec le maître d'ouvrage ...
- l'enchaînement des prestations, les périodes d'interventions, la disponibilité des équipes, le temps de travail envisagé pour les principales prestations (...) afin de réaliser les prestations site par site (cf. annexe du CCTP) dans de bonnes conditions,
- Les mesures prises afin de limiter les impacts sur les milieux aquatiques, favoriser la biodiversité, les moyens et optimisations des transports, l'utilisation de produits respectueux de l'environnement, les filières de retraitement des déchets, les filières d'approvisionnement locales ou labellisées ...

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent l'acte d'engagement, les attestations d'assurance, les certificats et attestations des organismes compétents (prouvant que celui-ci a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant le lancement de la consultation) qui n'auraient pas été transmis à l'occasion de la candidature.

Le marché est attribué sur la base des offres initiales sans négociation.

La personne responsable du marché peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières, du marché.

6. Conditions de remise des plis

La remise des candidatures et offres n'est acceptée que sur support papier.

Le pli doit être soit :

-envoyé par un transporteur par pli recommandé avec avis de réception. Il doit parvenir à destination impérativement avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, à l'adresse suivante :

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche,
354 rue Gaston Paucellier, 60600 Agnetz.

-soit remis contre récépissé, en main propre uniquement, à la même adresse, pendant les heures d'ouvertures du bureau, soit du mardi au vendredi de 8h à 18h.

Au préalable, s'assurer impérativement d'une présence dans les locaux au 03 44 50 37 08.

Le pli précité doit contenir dans une seule enveloppe les Pièces de la candidature et les Pièces de l'offre dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation. Sur cette enveloppe doit apparaître le nom du candidat et la mention : « Ne pas ouvrir, Marché Entretien de la Brèche – Tranche 6 ».

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

7. Renseignements complémentaires

7.1. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent, au plus tard le 21 décembre 2016, faire parvenir une demande écrite par courriel à l'adresse suivante : sivbreche@gmail.com.

A cette fin, merci de systématiquement vous faire connaître par mail (sivbreche@gmail.com) lorsque vous étudiez cet appel d'offre, afin de bénéficier des éventuels compléments apportés par l'acheteur au cours de la phase de consultation.

Si au moins une question est parvenue à l'acheteur, une réponse sera adressée, par écrit électronique, à toutes les entreprises s'étant fait connaître, le 22 décembre 2016.

Aucun renseignement ne sera donné par tout autre moyen.

Aucun recours ne sera accepté si un candidat ne s'étant pas fait connaître par courriel n'a pas pu bénéficier des compléments d'information éventuels.

7.2. Documents complémentaires

Les documents complémentaires au présent dossier de consultation sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

7.3. Visites

Afin d'avoir une bonne vision des prestations à réaliser et des moyens à mettre en œuvre, **une visite** des sites par le candidat **est vivement conseillée**.

Le Maitre d'Ouvrage organise 2 visites permettant d'avoir un aperçu des sites et prestations attendues :

le Mardi 20 Décembre 2016 à 13h30

le Mercredi 21 Décembre 2016 à 9h

Merci de prévenir de votre participation au préalable (03 44 50 37 08).

Aucune visite avec le Maitre d'ouvrage en dehors de ces créneaux n'est possible.

8. Modalités d'attribution

Après analyse des offres, le candidat arrivé en tête est informé qu'il est retenu sous réserve de transmettre sous 10 jours l'acte d'engagement et les certificats fiscaux, sociaux et attestations d'assurance à jour. Faute de retour, le second candidat classé sera sollicité de la même manière.

Les candidats non retenus en sont informés par voie électronique et dispose d'un délai de 11 jours pour déposer un référé pré-contractuel.

A l'issue de ce délai, et pendant toute la durée de validité de l'offre, l'acheteur peut notifier le marché au candidat retenu en y joignant l'acte d'engagement signé.